



Villedoux
www.villedoux.fr

Villedoux

Juin 2018

infos

SOMMAIRE

Page 1
Edito du maire

Page 2
Infos générales
Ça s'est passé

Page 3
Nouvelles des
associations

Page 4
Agenda et état civil

Bloc notes

les 2 et 3 juin :

Fête au village

Accueil de loisirs :

Inscriptions à compter du 4 juin
sur le portail famille

Chers Concitoyens,

C'est avec un sentiment de résignation que je prends la plume ce mois-ci.

On m'accuse, paraît-il, d'écrire avec un ton moralisateur, voire de redresseur de tort, mais les faits sont là !!

Notre citoyenneté et le respect de l'autre semblent se dissoudre dans un flux d'individualisme, d'égoïsme et d'égoïsme.

Je commencerais ma litanie d'exemples par la longue liste d'excuses fallacieuses proférées pour justifier de ne pas respecter les mesures de limitation du stationnement à l'approche de l'école. Celles-ci vont de la longueur du véhicule qui justifierait de ne pas respecter l'interdiction d'arrêt, à la non-coupe du moteur qui prouverait que le véhicule n'est pas arrêté, en passant par les quelques minutes de stationnement qui ne peuvent pas déranger, ou l'usage de la place handicapée qui ne peut déranger les handicapés à cette heure-là... La créativité en matière de mauvaise foi ne semble pas avoir de limites.

Si nous avons mis en place une zone d'exclusion des arrêts et de limitation des stationnements, c'est uniquement pour créer une zone de sécurité pour les enfants et garantir un peu de fluidité à l'approche de l'école puisque nous sommes nombreux à y déposer ce que nous avons de plus cher. Les petites contraintes que cela impose à chacun d'entre nous, me paraissent bien peu de choses au regard de la sécurité de tous.

Je poursuivrais avec l'usage abusif des trottoirs pour garer les voitures devant sa propriété, obligeant petits et grands à marcher sur la route pour pouvoir se déplacer ! Nos véhicules auraient-ils plus de valeur que nos enfants ou nos adolescents ?

J'enchainerais avec l'usage dominical des outils de bricolage et de jardinage à moteur ou d'engins de loisirs motorisés, alors que tous aspirent légitimement à du repos en famille alors que les beaux jours arrivent. Nous pouvons tous légitimer que la climatologie chaotique justifie de profiter des journées de beaux temps pour bricoler, mais cela justifie-t-il de créer égoïstement des nuisances pour ses voisins ?

Je poursuivrais avec la tendance nouvelle consistant à déposer les poubelles et débris encombrants aux points de collecte des verres et papiers, plutôt que de se déplacer à la déchetterie, certains allant jusqu'à justifier cette pratique par le montant de la redevance des ordures payée chaque année.

Enfin j'en terminerais avec le non-respect des signalisations routières ou des panneaux qui se traduit par des vitesses excessives voire des prises de sens unique, dont la dangerosité pourrait se traduire par de graves conséquences. Nos habitants ne mériteraient-ils pas qu'on les respecte et qu'ils puissent déambuler dans notre village en toute quiétude ?

Vous l'avez perçu, je suis en colère, car notre « vivre ensemble », cet art de vivre à la française qui repose sur le respect de l'autre semble sacrifié sur l'autel de l'individualisme. Et je ne peux croire que nous ne soyons capables de réagir tous ensemble pour préserver notre douceur de vivre.

François VENDITTOZZI
Maire de Villedoux.



► Déjections

Une belle allée piétonne, partant de la boulangerie, en direction de la rue de la mairie, a été réalisée par la commune. Et déjà, nous pouvons constater la présence de déjections sur cet aménagement.

Face à cette incivilité, nous craignons d'être dans l'obligation de verbaliser.

► Bruit

Nous arrivons à une période où les beaux jours reviennent !

N'oubliez pas que l'arrêté municipal n°2016/0613 du 27 juin 2016 concernant le bruit (engins électriques ou à moteurs, activités sportives extérieures, tapage nocturne, travaux, jardinage, tonte, ...) est toujours en vigueur.

Ainsi, les activités sonores sont possibles le samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 et les autres jours de la semaine de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.

Le dimanche et jours fériés sont des jours de quiétude.

L'arrêté est disponible sur le site de la mairie à la rubrique « vie municipale » et « arrêtés ».

► Pour des vacances tranquilles

Pour éviter les cambriolages pendant vos vacances, la mairie a mis en place un dispositif de Tranquillité Vacances.

Ce service a pour but de compléter la surveillance faite par les forces de l'ordre, grâce à une patrouille quotidienne effectuée par notre ASVP.

Pour bénéficier de ce service, nous vous invitons à vous présenter en mairie afin de remplir une fiche de renseignement au moins 72 heures avant votre départ.

Cette fiche est aussi disponible sur le site internet de la commune, à la rubrique « vie municipale » et « pratiques ».

► Vacances d'été à l'accueil de loisirs... attachez vos ceintures !



Du 9 au 27 juillet 2018, destination SAFARI AVENTURE !

L'accueil de loisirs sera également ouvert du 27 au 31 août 2018.

Réservation de l'Accueil de Loisirs à partir du 4 juin sur le Portail Famille. Vous trouverez le

planning d'activités sur www.villedoux.fr ainsi qu'à l'accueil périscolaire.

Les inscriptions seront prises en compte à réception du dossier complet de votre enfant, accompagné du règlement à l'accueil de loisirs, ou dans sa boîte aux lettres (située à côté du portail des élémentaires).

N'oubliez pas de réserver rapidement, les places sont limitées.

A très bientôt, les animateurs !

Ca s'est passé à Villedoux

► Commémoration et reconnaissance

Les Villedousais étaient nombreux au monument aux morts pour commémorer l'armistice de la seconde Guerre Mondiale.

Cette journée anniversaire a également été l'occasion d'honorer M. MAROUSSIE, agent du service technique de la commune, pour ses 30 années d'excellents et loyaux services.

Le Maire, entouré de Daniel BOURSIER, de Roland PINEAU, ancien Maire, et de Luidgi LARY lui a remis la médaille vermeille du travail.



► Les enfants de l'école ont fêté la fin de l'hiver



Une manifestation joyeuse a envahi les rues du centre de la commune le mercredi 2 mai dans la matinée.

Un défilé coloré serpentait depuis l'école des Portes du Marais jusqu'à la Plaine de jeux. La jeunesse de Villedoux prenait possession de l'espace public dans un carnaval haut en couleurs. La quasi population scolaire, soit environ 350 enfants, encadrée par les enseignants et les services municipaux ont ainsi déambulé accompagnant « Monsieur Hiver » qui fût brûlé en présence de nombreux parents.



Fête au village

Un rendez-vous à ne pas manquer : la brocante vide-grenier !

C'est une tradition qui se perpétue chaque année dans le centre bourg de Villedoux : un déballage monstre qui occupe les rues de la Liberté, du Marais Guyot, du Fiton, la Plaine de jeux, etc...

Organisé par l'Amicale Laïque de Villedoux en liaison avec la municipalité, ce rendez-vous incontournable se place dans le cadre de la fête du village avec le concours des associations partenaires comme le Foyer Rural (concours de pétanque le samedi après-midi) et l'association des Seniors dont les stands avaient connu un succès d'estime bien mérité. Restauration sur place et animations diverses.



VILLEDoux
Dimanche 3 juin 2018

**Brocante
Vide-greniers**

Organisés par l'amicale laïque

2,50 € le mètre linéaire
Par tranche de 2 m

Fête foraine et nombreuses animations

Renseignements : 06 70 63 20 26

AJV

Le gala de l'Association des Jeunes de Villedoux aura lieu les 9 et 10 juin, à Longèves, salle de l'Envol. Début du spectacle à 20h00 le samedi, à 16h00 le dimanche pour la représentation théâtrale des enfants et adolescents. Venez nombreux !

Fête de l'école

Attention, la Fête de l'école organisée par l'APE en collaboration avec l'école arrive à grand pas !!!
Rendez-vous sur la Plaine de jeux, en face de l'école, le samedi 23 juin prochain !!!

Au programme :

- **10h00 à 12h00 : Spectacles des maternelles, CP et CE1** suivis d'un **apéro offert** par l'APE
- **Restauration sur place** moules/frites et/ou saucisses/frites, buvette ou pourquoi pas pique-nique !
- **14h00 - 14h30 : Spectacles des classes CE2, CM1 et CM2**
- **Venez-vous amuser à partir de 15h30** aux nombreux **jeux gratuits** comme la pêche à la ligne, le chamboule tout, tournoi de foot, stand maquillage et tatouage pailleté, structures gonflables, sculpture de ballons... accompagnés de la buvette et de délicieuses barbes-à-papa !

Mais restez avec nous le soir car ce n'est pas fini !



● **Restauration sur place** : moules/frites, saucisses/frites et toujours la buvette afin de profiter du spectacle, **animations sur échasses** (jonglage, feu, bulles de savon) et notre belle découverte, **Camille MUSICA** qui ensorcèlera tout le monde avec sa voix ! Vous ne serez pas déçus !!!

Et bien sûr, la traditionnelle **Boum Géante** pour clôturer une belle Fête d'école encore cette année avec vous tous !!!

Venez nombreux et n'hésitez pas à partager avec vos amis et vos proches !

Le bureau de l'APE

PS : pour cette belle Fête d'école, nous avons besoin de bénévoles, n'hésitez pas à prendre contact avec nous : contact@apevilledoux.fr

Portes ouvertes au jardin du canal

L'association le jardin du canal organise le samedi 2 juin de 10h00 à 12h00 une matinée portes ouvertes, afin de faire découvrir à tous le jardin associatif présent sur la commune.



Curieux de découvrir le fonctionnement de l'association, ou souhaitant nous rejoindre pour cultiver vos légumes, nous vous accueillerons directement au jardin.

Pour vous y rendre : sur la rue de la liberté, direction Andilly, prendre le chemin sur la gauche, juste après le canal raté, avant les dos d'âne. Merci de laisser vos véhicules en bord de route et d'emprunter le chemin à pied. C'est au bout du chemin, derrière le centre équestre.

Pour toute demande d'adhésion ou renseignements : Zapoirier@free.fr, ou 06 63 67 81 32.

CONCOURS DE PETANQUE

Organisé par le Foyer Rural

VILLEDoux
Samedi 2 Juin 2018
Terrains de Pétanque Plaine de jeux

En doublettes Formées
Inscriptions à partir de 13 h 45 (7 € par personne)
Jet du but à 14h30

1 Lot pour tous - Bourriche - Buvette

Dimanche 8 Juillet
9h-18h

VIDE TA CHAMBRE
Villedoux
Plaine des jeux
Buvette & Restauration sur place

2€ Le mètre

Renseignements: apevilledoux.fr contact@apevilledoux.fr

Samedi 2 juin :

- Portes ouvertes de l'association «Jardin du canal»

Les 2 et 3 juin :

Fête au village avec :

- Le samedi un concours de pétanque
Organisé par le Foyer Rural sur la Plaine de jeux
- Le dimanche une brocante
Organisée par l'Amicale Laïque



Les 9 et 10 juin :

- Gala de l'AJV
Salle de l'Envol à Longèves

Mercredi 13 juin :

- Balayage de la commune
Par la société NCI Environnement

Samedi 23 juin :

- Fête de l'école
Organisée par l'Association des Parents d'Elèves sur la Plaine de jeux



Dimanche 1^{er} juillet :

- Concours de Boule en Bois
Organisé par l'Amicale Bouliste au Stade

Dimanche 8 juillet :

- Vide ta Chambre
Organisé par l'Association des Parents d'Elèves sur la Plaine de jeux

Lundi 9 juillet :

- Ouverture de l'accueil de loisirs



Prendre rendez-vous avec

Le maire

François VENDITTOZZI

Les adjoints

Corinne SINGER : Affaires générales et ressources humaines
Marie-Christine QUEVA : Affaires sociales
Daniel BOURSIER : Urbanisme et travaux
David WANTZ : Budget et finances
Jean-Philippe TOLEDANO : Vie associative et environnement

La conseillère déléguée

Isabelle BOURLAND : Affaires scolaires et périscolaires

Les conseillers référents

Marie-Louise PINEAU : relations intergénérationnelles
Delphine BOUCARD : « P.E.D.T »
Stéphanie COLOMBIER : Affaires sociales représentant la commune au CIAS
Jean-Paul BONNIN : Ruralité
Éric MONTAGNE : Affaires économiques

Le secrétariat

Accueil en mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
et les mardi, jeudi, et vendredi de 13h30 à 16h30

Tél. : 05 46 68 50 88

Emails :

servicegeneral@villedoux.fr
urbanisme@villedoux.fr
asvp@villedoux.fr
accueil@villedoux.fr

RETROUVEZ LE VILLEDoux INFOS ET D'AUTRES INFORMATIONS SUR LA COMMUNE sur le site internet : www.villedoux.fr

Directeur de publication : M. François Vendittozzi
Création et mise en page : Altitude & Co - Crédit photos : iStock - DR
Impression : Raynaud Imprimeurs

Ça se passe en Aunis Atlantique

Démarchages - Objectif rénovation

En raison de nombreux démarchages commerciaux, la Communauté de Communes tient à rappeler que le dispositif « Objectif Rénovation » est une solution de sensibilisation des personnes à leur situation, en matière d'isolation et de consommation énergétique. ARTEE et La Poste ont pour mission de communiquer une information et de proposer un diagnostic énergétique qui n'induit aucune signature de devis pour travaux.

Seul le dispositif « Objectif Rénovation » est une action portée par la Communauté de Communes et soutenue par la commune.

Une rénovation énergétique de votre habitat
100 % GAGNANTE !

Document imprimé sur du papier recyclé

Communauté de Communes Aunis Atlantique

Aunis Atlantique
Territoire à énergie positive
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Etat civil

Naissances

Kim PELLETIER

née le 14 avril

Loïck BOUVERET

né le 15 avril

Félicitations aux heureux parents